

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Avis est donné d'un projet d'apport partiel d'actif entre :

- L'ASSOCIATION ELAN REGIONAL DE L'ACTION SOLIDAIRE ET DES METIERS EDUCATIFS (E.R.A.S.M.E.), association apporteuse, régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, dont le siège social est sis 134 route d'Espagne - BP 53566 - 31035 TOULOUSE CEDEX 1, déclarée à la préfecture de la Haute-Garonne le 12 mai 2004, ayant fait l'objet d'une publication au Journal Officiel du 12 juin 2004, enregistrée sous le numéro W313002671, identifiée au Répertoire SIRENE sous le numéro 478 757 784, n° FINESS 310001631, dont l'objet est d'assurer des actions de formation initiale, continue et supérieure pour les professionnels et les bénévoles œuvrant dans les champs du travail sanitaire et social et de l'éducation spécialisée, leur permettant notamment d'acquérir, de compléter ou de modifier une qualification ou une spécialisation, de développer leurs capacités d'adaptation pour accompagner les évolutions professionnelles et les changements dans les pratiques sociales, de contribuer à la recherche et à l'expérimentation dans le domaine sanitaire et social et l'éducation spécialisée, de participer au développement social, à l'animation, à l'information et à l'assistance technique aux professionnels, aux responsables et administrateurs des établissements ou services concourant à la mise en œuvre des politiques sociales nationales ou locales, aux candidats à la formation, d'exercer des missions d'étude, d'expertise et de conseil, d'assurer la diffusion et la communication des idées qu'elle prône et des travaux produits, par l'édition de revues, livres ou sous toutes autres formes, d'exercer toutes missions en matière sociale et médico-sociale

Et :

- L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL EN EUROPE (A.D.E.S. EUROPE), association bénéficiaire, régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901, dont le siège social est sis Lieu-Dit Le Pitarlet - RN 117 - 09160 PRAT-BONREPAUX, déclarée à la sous-préfecture de Saint-Girons le 12 octobre 1989, ayant fait l'objet d'une publication au Journal Officiel du 8 novembre 1989, enregistrée sous le numéro W093000628, identifiée au Répertoire SIRENE sous le numéro 353 300 676, n° FINESS 090784232, dont l'objet est de promouvoir, développer et gérer des projets œuvrant sur le thème de l'insertion et l'intégration des personnes en difficultés.

L'opération consiste pour l'association E.R.A.S.M.E. à apporter à l'association A.D.E.S. EUROPE sa branche complète et autonome d'activité ayant pour objet la gestion d'un foyer d'accueil d'enfants à caractère social d'une capacité de 25 places et d'un dispositif de placement à domicile d'une capacité de 7 places, soit au total une capacité de 32 places, pour l'accueil de filles et garçons de 13 à 21 ans, dénommé Maison d'Enfants à Caractère Social TRANSITION (MECS TRANSITION), dont le siège est situé 5 rue Jules de Resseguier 31000 TOULOUSE, répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) sous le numéro 310794086.

Evaluation de l'actif apporté et du passif pris en charge correspondant aux éléments d'actif et de passif afférents à la branche d'activité apportée : Sur la base du bilan au 31 décembre 2018, l'actif apporté s'élève à 637.305,76 € et le passif pris en charge s'élève à 494.027,59 €, soit un actif net apporté de 143.278,17 €.

En contrepartie de l'apport des éléments d'actif et de passif composant la branche d'activité apportée, et à titre d'engagement moral à l'égard de l'association E.R.A.S.M.E.,

l'association A.D.E.S. EUROPE s'engage à conserver le nom MECS TRANSITION, à assurer la gestion du foyer d'accueil d'enfants à caractère social et du dispositif de placement à domicile faisant l'objet de l'apport dans le respect des valeurs prônées par l'association E.R.A.S.M.E. que sont le refus de l'instrumentalisation de l'individu, la citoyenneté et l'action sociale et solidaire, à permettre à l'association E.R.A.S.M.E. d'être représentée au sein de son Conseil d'Administration, et ce par la création de deux postes de membres du Conseil d'Administration qui seront réservés aux membres du Conseil d'Administration de l'association E.R.A.S.M.E. et à faire présider son Conseil de la Vie Sociale en priorité par un membre du Conseil d'Administration de l'association E.R.A.S.M.E.

Le projet d'apport a été arrêté par le Conseil d'administration de l'association E.R.A.S.M.E. du 17 avril 2019 et par le Conseil d'administration de l'association A.D.E.S. EUROPE du 19 avril 2019.

Il sera statué définitivement sur le projet d'apport lors du Conseil d'administration de l'association E.R.A.S.M.E. du 24 juin 2019 et lors de l'Assemblée Générale de l'association A.D.E.S. EUROPE du 25 juin 2019.

L'opération d'apport ne deviendra définitive qu'à compter du jour de la réalisation des conditions suspensives ci-après :

- obtention de l'accord de l'autorité administrative compétente pour le transfert à l'association bénéficiaire de l'agrément portant sur la gestion du foyer d'accueil d'enfants à caractère social et du dispositif de placement à domicile faisant l'objet de l'apport
- approbation par l'assemblée générale de l'association apporteuse de ses comptes annuels au 31 décembre 2018
- approbation par le Conseil d'administration de l'association apporteuse de la présente opération d'apport
- approbation par l'assemblée générale de l'association bénéficiaire de l'apport qui lui est consenti par l'association apporteuse

En cas de réalisation définitive, l'opération d'apport prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 sur le plan comptable et fiscal.

Pour avis.